



CHARTRE des TEMPS COLLECTIFS ASSISTANTS MATERNELS-ENFANTS au RELAIS.

Respecter les besoins, les compétences, les envies et le rythme de l'enfant.

Laisser le temps à l'enfant d'arriver, de découvrir, d'explorer, de participer ou non.

Permettre à l'enfant de faire ses propres expériences sans faire à sa place.

S'adresser à l'enfant en se mettant à sa hauteur.

Observer l'enfant pour réfléchir et adapter sa pratique professionnelle.

Être attentif à ne pas émettre de jugement vis-à-vis d'une autre personne.

Adopter une attitude active en prenant part à ce qui se vit.

Favoriser les échanges et le partage entre tous.

Veiller à la confidentialité de ce qui se vit et de ce qui se dit durant ces moments.

Elaborée dans le cadre de la coordination inter-relais du département de l'Hérault . Mâj Septembre 2013.

